

M A I R I E
D E
S U C C I E U
I S E R E

Code postal : 38300



Tél. 04 74 92 00 42
Fax 04 74 92 07 16
mairie@succieu.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 DECEMBRE 2015

Etaient présents : Didier **BOUILLOT** - Anne Laure **BARRAL JOANNES**
Bernard **CLOT** - Alain **DOUILLET** - Christophe **DUPERRET** Cécile **FIHMAN**
Brigitte **GALLOIS** - Patrick **GAGET** - Guylène **PREYNAT** - Corinne **PAQUIER**
Marie-Madeleine **PERRICHON** - Julia **SORLIN** - Richard **VEYET** - Guillaume
VIAL.

Excusé : Baptiste **BARRAL** (pouvoir à Alain DOUILLET)

Secrétaire de séance : Cécile FIHMAN

Le compte rendu de la séance du 6 novembre est validé et adopté à l'unanimité.

1- **FINANCES** :

a) Délibération sur le budget supplémentaire (nouvelle recette) et décision modificative n°1
(répartition de crédits) :

Il s'agit d'intégrer à la section d'investissement la subvention attribuée par le Département pour les réparations des dégâts d'orages. La somme de 5 248 € est ajoutée aux recettes d'investissement et attribuée à l'opération 17 (voiries).

⇒ La décision modificative consiste à répartir différemment les crédits ouverts au budget primitif pour un total de 1990 €.

730 € de l'opération 20 vers l'opération 17
600 € des frais d'études vers l'opération 17
650 € de l'opération 18 vers l'opération 17

L'opération 17 sera ainsi portée à 27 228 €. Le total des travaux se montant à 26 753,40 €, le solde de l'opération voirie est de 474.60 €.

Cette proposition avait été envoyée au trésorier et approuvée par celui-ci.
Elle est acceptée à l'unanimité.

b) Délibération de fixation des rémunérations des agents recenseurs : date du recensement du 21 janvier 2016 au 20 février 2016

Après examen, il a été décidé de rémunérer chaque agent recenseur au forfait selon un échelon de la fonction publique. Il est rappelé que l'INSEE versera une dotation pour les frais du recensement pris en charge par la commune.

Délibération votée à l'unanimité.

c) Délibération d'autorisation d'engagement de dépenses avant le vote du budget

Le vote du budget ayant lieu au plus tard le 31 mars 2016, le Conseil autorise le maire, conformément à la loi, à engager les dépenses de fonctionnement dans la limite des sommes

inscrites au budget 2015, et les dépenses d'investissement jusqu'au quart des sommes inscrites au budget 2015, hors celles concernant les remboursements de prêts et après avis du Conseil Municipal. Délibération votée à l'unanimité.

d) Délibération d'attribution de la subvention d'équilibre du CCAS

Le CCAS a un budget propre autonome, géré par le bureau et les cinq personnalités désignées. Une subvention d'équilibre est votée en fin d'année pour le maintenir à son niveau actuel. Le montant pour la subvention 2015 est fixé à 1700 €. Délibération votée à l'unanimité.

A la fin de cette séquence consacrée aux finances, le maire donne lecture au Conseil de la lettre du maire de Châteauvilain qui l'informe de la non reconduction de la convention de mise à disposition de l'agent technique communal. Pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat, La municipalité de Châteauvilain fait le choix d'employer une personne dans le cadre d'un contrat dit « de retour à l'emploi » aidé par l'Etat, et cesse donc la mutualisation de ce poste existant depuis 15 ans.

Cette décision a pour conséquence directe de supprimer une recette de 12000 € par an pour la commune de Succieu.

2 - ADMINISTRATION GENERALE

a) Délibération de fixation des critères d'entretien professionnel annuel :

La procédure d'évaluation des agents de la fonction publique territoriale est modifiée à compter du 1^{er} janvier 2016. La notation est supprimée et remplacée par un entretien annuel pour lequel il est nécessaire que le Conseil Municipal fixe des critères d'évaluation. Ceux-ci sont regroupés sous trois chapitres. Le bureau propose d'adopter les critères suivants :

- Les compétences professionnelles : qualité du travail ; sens de l'organisation et respect des délais ; participation.
- Les qualités relationnelles : avec la hiérarchie ; avec l'utilisateur, qualité du travail collectif ; expertise sur le poste.
- Capacité : qualité du travail collectif ; expertise sur le poste.

La délibération est adoptée par 14 pour et 1 abstention.

3 - CULTURE - VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

a) Délibération sur l'organisation de la fête de la musique :

Pour l'heure, quatre propositions sont à l'étude pour construire la programmation de la fête de la musique. Chacune peut constituer le socle de l'événement, auquel s'ajouteront d'autres propositions à venir. Il est aussi possible de constituer la programmation autour de deux ou trois de ces propositions.

- les Abattoirs, pour une prestation technique (sonorisation, sécurité, frais annexes) et artistique (Groupe Charlie Tango). Budget environ 1000€ à la charge de la commune, 1500 à la charge des Abattoirs.
- le groupe country de Nivolas, pour une démonstration artistique. Coût environ 150€.
- Un groupe de reprises chansons et rock, pour une prestation artistique de 500 € environ.
- un groupe de reprises rock anglais et français, pour une prestation artistique et si besoin technique. Budget environ 400 €. D'autres propositions sont présentées en séance.

La commune se trouvant dans l'obligation de réduire ses dépenses, le budget alloué à la fête de la Musique est fixé à 1000 €, pour une soirée avec plusieurs intervenants. La proposition des Abattoirs est donc refusée.

Délibération votée à l'unanimité.

b) Information et débat sur le projet de marché :

22 producteurs du Nord-Isère ont été contactés, 12 sont intéressés et donneront confirmation à partir de janvier.

Des moyens techniques sont à prévoir comme un compteur spécial pour l'électricité et les montants attribués à la communication seront fixés en février au plus tard.

La date prévue est le vendredi 29 avril de 17h à 22h00. Le nom de cet événement est « le court-circuit de Succieu ».

4 - QUESTIONS DIVERSES

a) Au cours de la dernière réunion des 7 communes du Val d'Agny, le SMABB (Syndicat d'Aménagement de la Bourbre) a présenté les modalités d'une étude globale portant sur le ruissellement des eaux pluviales. La plupart des communes du bassin ont été concernées par des dégâts d'orages en juin dernier. Cette démarche associe la Chambre d'Agriculture pour la promotion des « bonnes pratiques agricoles ». La poursuite de cette étude suppose l'identification des secteurs à risques. Ce travail sera réalisé d'ici la fin janvier.

b) Projet de collège d'Eclosé-Badinières : Ce projet a été présenté au cours de la même réunion. Un collège est en projet dans ce secteur du Nord-Isère, afin de désengorger les établissements existants, de St-Georges d'Espéranche à la Tour du Pin. Le Département avait choisi la commune d'Eclosé-Badinières pour son implantation. Ce choix pourrait être remis en cause et le collège implanté à Champier. Après débat, le Conseil émet le vœu de la création du nouveau collège à Eclosé-Badinières, en précisant que la dimension Développement Durable, par la limitation des transports, doit être prise en compte prioritairement dans ce projet.

c) Le conseil syndical du Syndicat des Eaux de la Région de Biol prévoit une augmentation du tarif de l'eau.

d) la cérémonie des vœux de la Municipalité est prévue le **dimanche 17 janvier 2016**.

COMMUNIQUES MAIRIE

CITOYENNETE : Les filles et garçons nés en novembre 1999 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Il est rappelé qu'une attestation de recensement (obligatoire pour l'inscription à un examen) sera remise aux intéressés lors de leur inscription en Mairie.

RAPPEL : suite à plusieurs remarques de promeneurs et de joggeurs, le Maire rappelle que les propriétaires de chiens demeurent responsables de leurs animaux en toutes circonstances. Il est anormal que les usagers des chemins communaux soient effrayés voire attaqués par les chiens sortis des propriétés privées.

COLLECTE DES DECHETS - JOURS FERIES : la collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes a lieu tous les jours sauf les 25 décembre et 1^{er} janvier 2016. La collecte des ordures ménagères sera reportée aux samedis 26 décembre et 2 janvier 2016. Les horaires de passage du camion de collecte pouvant être modifiés, merci de laisser votre bac sorti toute la journée. Il convient de sortir son bac la veille au soir.

Les déchèteries du Syndicat Mixte Nord Dauphiné sont fermées tous les jours fériés et fermeront à 17h00 les jeudis 24 et 31 décembre.

PLU - ENQUETE PUBLIQUE : Mme COUSIN, commissaire enquêtrice tiendra des permanences :

Le mardi 5 janvier 2016 de 14h00 à 17h00

Le samedi 16 janvier 2016 de 9h00 à 12h00

En dehors de ces permanences, le document est consultable en mairie aux heures d'ouverture, et un registre est disponible pour recueillir toutes les remarques.

INVITATION : Les personnes intéressées par une réflexion sur la mise en place d'un co-voiturage entre SUCCIEU, BOURGOIN-JALLIEU et plus généralement les lieux de travail sont conviées à une réunion le samedi 23 janvier 2016 à 9h30, la salle du Bon Accueil.

VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS CULTURELLES

Associations	Date	Evénement	Contact
ASSTF	10/01/2016	ASSTF-TREVOUX 13:30 Stade du Gapillon	Agnès GRIGIS ☎ 06 83 35 56 60
ECOLE DE RUGBY	Les mercredis et samedis	Entraînement Stade du Gapillon	Annie BELONY ☎ 06 31 98 65 28
GYM DETENTE	7/01/2016 14/01/2016 21/01/2016	Séance 20:00 Salle des fêtes du Gapillon	Martine AMIEZ ☎ 06 74 82 77 36
ARTISTES EN HERBE	09/01/2016 23/01/2016 06/02/2016	9H00 Salle du Bon Accueil	Sylvie GODEAU ☎ 06 64 18 80 81